

CONDITIONS GÉNÉRALES DE PRESTATIONS DE SERVICES AUPRÈS D'UN PUBLIC DE PARTICULIERS (B2C)

(VERSION MISE À JOUR LE 22/01/25)

Table des matières

CONDITIONS GÉNÉRALES DE PRESTATIONS DE SERVICES auprès d'un public de particuliers (B2C) (Version mise à jour le 22/01/25).....	1
.....	1
1- DÉFINITIONS.....	2
2- OBJET DES CGPS.....	2
3- ACCEPTATION DES CGPS.....	2
5- VALIDITÉ DES CGPS.....	3
6- SERVICES PROPOSÉ(S).....	3
7-Délai de livraison du service vendu.....	4
ADAPTABILITÉ DES PRESTATIONS.....	4
COOPÉRATION DU CLIENT.....	5
COLLABORATION AVEC DIFFÉRENTES ENTITÉS.....	5
8- DROIT DE RÉTRACTATION.....	6
9- CONFIDENTIALITÉ.....	6
10- PRIX ET MODALITÉS DE PAIEMENT.....	7
NON COLLECTE DE LA TVA.....	7
11- ASSURANCE ET GARANTIE FINANCIÈRE.....	8
12- FORCE MAJEURE.....	8
13- PROTECTION DES DONNÉES A CARACTÈRE PERSONNEL.....	9
14- PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE.....	10
15- RÈGLEMENTS DES LITIGES.....	11
Réclamations.....	11
Médiation.....	11
Voie judiciaire.....	11

1- DÉFINITIONS

Les termes, mentionnés ci-dessous, ont dans les présentes Conditions Générales de Prestations de Services, la signification suivante :

- 🕒 **“Client”** ; désigne toute personne physique, professionnelle ou non professionnelle, qui adhère aux présentes CGPS.
- 🕒 **“Conditions Générales de Prestations de Services”** ou **“CGPS”** ; désigne le présent document.
- 🕒 **“Données personnelles”** ; désigne toute information se rapportant, directement ou indirectement, à une personne physique identifiée ou identifiable.
- 🕒 **“Parties”** ; désigne communément le Client et le Prestataire EI NATURE BIENVEILLANTE – Julie Péaud
- 🕒 **“Prestataire”** ; désigne EI NATURE BIENVEILLANTE – Julie Péaud, immatriculée sous le numéro de SIRET 94812346800019 et dont l'activité est domiciliée au 20 rue mon repos, 85740 L'EPINE.
- 🕒 **“Services”** ou **“Prestations”** ; désigne l'ensemble des prestations de services proposés par le Prestataire EI NATURE BIENVEILLANTE – Julie Péaud et qui constitue l'objet des présentes conditions.
- 🕒 **“Site Web”** ; désigne le site Internet du prestataire accessible par le client depuis l'adresse <https://www.naturebienveillante.fr/>

Numéro de téléphone du prestataire : +33 6 89 07 30 80

2- OBJET DES CGPS

Les Conditions Générales de Prestations de Services (CGPS) établies par le prestataire EI NATURE BIENVEILLANTE – Julie Péaud ont pour objet de fournir les informations précontractuelles requises conformément aux articles L 111-1 et L 111-2 du Code de la consommation dans le contexte des prestations proposées par EI NATURE BIENVEILLANTE – Julie Péaud .

3- ACCEPTATION DES CGPS

Le Client s'engage à examiner attentivement les présentes Conditions Générales de Prestations de Services (CGPS) et est encouragé à les imprimer, les télécharger et à en conserver une copie. Le recours aux services proposés implique l'acceptation explicite des présentes CGPS.

Par conséquent, le Client reconnaît avoir été pleinement informé de la nature des prestations proposées par EI NATURE BIENVEILLANTE – Julie Péaud et reconnaît que cette dernière était à sa disposition pour le renseigner sur tous les éléments essentiels avant la conclusion d'une prestation.

4- MODIFICATION DES CGPS

Il est à noter que les présentes conditions ont été mises à jour dernièrement le 22/01/25 .

Elles pourront être modifiées à tout moment, notamment pour faire face aux évolutions législatives ou une évolution dans l'activité. En tout état de cause, les conditions applicables sont celles en vigueur au moment où elles sont présentées aux Clients.

5- VALIDITÉ DES CGPS

Si l'une quelconque des stipulations des présentes CGPS venait à être déclarée nulle au regard d'une disposition législative ou réglementaire en vigueur et/ou d'une décision de justice ayant autorité de la chose jugée, elle sera réputée non écrite mais n'affectera en rien la validité des autres dispositions qui demeureront pleinement applicables. Une telle modification ou décision n'autorise en aucun cas les Clients à méconnaître les conditions.

6- SERVICES PROPOSÉ(S)

EI NATURE BIENVEILLANTE – Julie Péaud est une entreprise spécialisée dans le secteur du bien-être en naturopathie, réflexologie et méthode JMV® .

Le prestataire EI NATURE BIENVEILLANTE – Julie Péaud propose 7 types de prestations :

- 🕒 **Bilan de vitalité naturopathique:** Les bilans de vitalité naturopathiques individuels proposés s'apparentent à une série d'entretiens individuels d'une durée comprise entre 1h00 et 1h30. Les entretiens peuvent aussi bien se passer dans le local du prestataire ou en extérieur en présentiel -la prestation à l'extérieur n'étant proposée qu'à l'appréciation du prestataire, à titre exceptionnel – ainsi qu'à distance en Visio conférence via le logiciel Zoom, Google Meet, WhatsApp ou Skype -la prestation en visio n'étant proposée qu'à l'appréciation du prestataire, à titre exceptionnel.
- 🕒 **Consultations en florithérapie :** Les consultations en florithérapie s'apparentent à une série d'entretiens individuels d'une durée de 30 minutes à 1 heure. Les entretiens peuvent aussi bien se passer dans le local du prestataire ou en extérieur en présentiel -la prestation à l'extérieur n'étant proposée qu'à l'appréciation du prestataire, à titre exceptionnel – ainsi qu'à distance en Visio conférence via le logiciel Zoom, Google Meet, WhatsApp ou Skype -la prestation en visio n'étant proposée qu'à l'appréciation du prestataire, à titre exceptionnel.
- 🕒 **Séance d'olfactothérapie :** Les séances d'olfactothérapie s'apparentent à une série d'entretiens individuels d'une durée de 30 minutes à 1 heure. Les entretiens se passent dans le local du prestataire ou en extérieur en présentiel -la prestation à l'extérieur n'étant proposée qu'à l'appréciation du prestataire, à titre exceptionnel.
- 🕒 **Séance de méthode JMV® :** Les séances de méthode JMV® proposées s'apparentent à une série d'entretiens individuels d'une durée comprise entre 1h00 et 1h30. Les entretiens peuvent aussi bien se passer dans le local du prestataire ou en extérieur en présentiel -la prestation à l'extérieur n'étant proposée qu'à l'appréciation du prestataire, à titre exceptionnel.
- 🕒 **Séance de réflexologie** Les séances de réflexologie plantaire, palmaire, faciale ou dorsale proposées s'apparentent à une série d'entretiens individuels d'une durée de 1 heure. Les entretiens se passent dans le local du prestataire ou en extérieur en présentiel -la prestation à l'extérieur n'étant proposée qu'à l'appréciation du prestataire, à titre exceptionnel.
- 🕒 **Des ateliers thématiques:** les ateliers proposés s'apparentent à un travail à la fois individuel et collectif sur un thème défini au préalable. La durée des ateliers peut aller d'une heure à plusieurs jours. Afin de participer aux ateliers, les clients devront en amont s'inscrire via le formulaire d'inscription dédié. Les

ateliers peuvent aussi bien se passer en présentiel dans le local du prestataire, dans un autre local mis à disposition du prestataire dont l'adresse sera communiquée en amont au client, ou à distance en Visio conférence via le logiciel Zoom, Google Meet, WhatsApp ou Skype.

- 🕒 **Bons cadeaux pour une séance de réflexologie** : Les bons cadeaux proposés par EI NATURE BIENVEILLANTE – Julie Péaud sont valables pour une séance de réflexologie d'une durée d'une heure, au choix du bénéficiaire parmi les techniques suivantes : réflexologie plantaire, faciale ou dorsale. Afin de permettre une préparation optimale de la salle de soin, le bénéficiaire est invité à préciser son choix de technique au moins 24 heures avant la séance. Chaque bon cadeau est strictement nominatif et ne peut être ni remboursé, ni échangé. La durée de validité de chaque bon cadeau est précisée sur ce dernier et doit être respectée. Passé cette date, le bon cadeau ne sera plus accepté. La réservation de la séance doit être effectuée au préalable en contactant EI NATURE BIENVEILLANTE – Julie Péaud aux coordonnées indiquées sur le bon cadeau. Toute annulation de rendez-vous doit être effectuée au moins 48h avant la date prévue. Passé ce délai, la séance sera considérée comme effectuée et le bon cadeau ne sera pas remboursé. Pour toute information complémentaire, le bénéficiaire peut contacter EI NATURE BIENVEILLANTE – Julie Péaud aux coordonnées indiquées sur le bon cadeau. Les séances se passent dans le local du prestataire ou en extérieur en présentiel -la prestation à l'extérieur n'étant proposée qu'à l'appréciation du prestataire, à titre exceptionnel.

Pour en savoir davantage sur les prestations proposés par le prestataire EI NATURE BIENVEILLANTE – Julie Péaud, les personnes sont invitées à consulter la page dédiée sur le site web ou à contacter le prestataire directement par téléphone.

Les conseils et l'accompagnement prodigués par EI NATURE BIENVEILLANTE – Julie Péaud ont pour but d'accompagner le client dans une démarche de bien-être et d'amélioration de sa qualité de vie. Ils ne se substituent en aucun cas à un avis médical. Le client reconnaît être informé de la nature complémentaire de la naturopathie, de la réflexologie et de la Méthode JMV.

Le prestataire EI NATURE BIENVEILLANTE – Julie Péaud est soumis à une obligation de moyens dans le cadre de la réalisation des prestations. Il ne saurait être tenu pour responsable de la non-atteinte des objectifs fixés ou de toute décision du Client.

7-DÉLAI DE LIVRAISON DU SERVICE VENDU

Conformément à la réglementation en vigueur, le prestataire EI NATURE BIENVEILLANTE – Julie Péaud s'engage à communiquer au client un délai de réalisation du service avant la conclusion de la transaction. A ce titre, le prestataire s'engage auprès du client dans le respect dudit délai. Le client est informé que tout retard dans la réalisation du service ne peut être imputé au prestataire s'il résulte d'une cause indépendante de sa volonté et constituant un cas de force majeure (Cf article [12 -Force majeure](#)).

ADAPTABILITÉ DES PRESTATIONS

EI NATURE BIENVEILLANTE – Julie Péaud s'efforce de maintenir une approche flexible tout en garantissant la qualité des prestations. Afin de répondre aux besoins spécifiques de chaque client,

des ajustements peuvent être envisagés. Toutefois, tout changement de prestation demandé par le client au dernier moment, c'est-à-dire au cours de la séance, **sera directement imputé sur le temps de la séance**. En effet, un changement de technique nécessite un réaménagement de la salle de consultation, ce qui peut impacter les rendez-vous suivants. Cela est valable pour les consultations au local du prestataire, ainsi que pour les prestations à l'extérieur.

Afin de garantir une organisation optimale, il est recommandé de communiquer tout changement souhaité au moins 24 heures à l'avance.

COOPÉRATION DU CLIENT

Le Client s'engage à collaborer de manière active avec EI NATURE BIENVEILLANTE – Julie Péaud et à lui fournir toutes les informations nécessaires à la bonne réalisation des prestations.

A noter que quelque soit la prestation choisie par le client, c'est son engagement pour lui-même, et son assiduité dans le respect des conseils individualisés donnés par le prestataire (hygiène de vie, alimentation, phytothérapie, élixirs floraux...) qui maximisera les chances d'avoir les meilleurs résultats possibles en termes de vitalité et mieux-être. L'efficacité des conseils dépend de leur application par le client. En clair, Le Prestataire s'engage à fournir tous les moyens nécessaires à la réalisation des prestations, mais sans garantir un résultat spécifique, qui dépend notamment de l'implication du client.

Le Prestataire ne pourra être tenu responsable des dommages indirects, consécutifs ou imprévus liés à l'exécution des prestations, ni des conséquences découlant d'un usage inapproprié ou incomplet des recommandations fournies.

Les conseils et l'accompagnement prodigués par EI NATURE BIENVEILLANTE – Julie Péaud ont pour but d'accompagner le client dans une démarche de bien-être et d'amélioration de sa qualité de vie. Ils ne se substituent en aucun cas à un avis médical. Le client reconnaît être informé de la nature complémentaire de la naturopathie, de la réflexologie et de la Méthode JMV® et s'engage à suivre les conseils prodigués. EI NATURE BIENVEILLANTE – Julie Péaud ne saurait être tenue responsable des résultats obtenus, qui dépendent notamment de l'application des conseils par le client, de son état de santé initial et d'autres facteurs indépendants de sa volonté. Les résultats peuvent varier d'une personne à l'autre.

De son côté, le Prestataire s'engage à apporter toute la diligence et tout le soin nécessaire à la bonne exécution des Prestations et à tenir informé le Client des difficultés pouvant survenir lors du déroulement des Prestations.

COLLABORATION AVEC DIFFÉRENTES ENTITÉS

Cette clause concerne plus particulièrement le service des Ateliers thématiques proposés par EI NATURE BIENVEILLANTE – Julie Péaud.

Le prestataire informe le client de la possibilité d'engager des activités pluridisciplinaires dans le cadre de la prestation de services. Ces activités peuvent inclure d'autres prestations bien-être, restauration, vente d'article liés à l'activité de bien-être, directement liées au service fourni.

Les prestations réalisées en collaboration avec des tiers partenaires sont sous la seule responsabilité desdits tiers. Le Prestataire n'assume qu'un rôle de coordination et ne pourra être tenu responsable de la qualité ou de l'exécution des prestations effectuées par ces tiers.

8- DROIT DE RÉTRACTATION

Conformément à l'article L221-18 du Code de la consommation, le client dispose d'un droit de rétractation d'une durée de 14 jours pour se rétracter avant l'exécution de la prestation.

Le client peut exercer son droit de rétractation en le notifiant au prestataire par mail ou par courrier postal. Un courrier type de rétractation tel que prévu par l'article R221-1 du Code de la consommation est mis à sa disposition à cette adresse :

https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000032887061.

En cas d'exercice du droit de rétractation dans le délai spécifié, le client sera remboursé de tous les paiements éventuels effectués, sans retard excessif et, en tout état de cause, au plus tard 14 jours à compter de la réception de la notification de rétractation. Le remboursement sera effectué en utilisant le même moyen de paiement que celui utilisé pour la transaction initiale, sauf accord exprès de celui-ci pour un moyen différent. Il est à noter conformément à l'article L221-28 du Code de la consommation, que le client ne peut se prévaloir du droit de rétractation lorsque la prestation de service a été partiellement ou entièrement exécutée avant la fin dudit délai, avec la reconnaissance et l'accord préalable exprès de ce dernier qu'il perdra son droit de rétractation une fois la prestation partiellement ou pleinement exécutée.

9- CONFIDENTIALITÉ

Pendant la période de fourniture des Services, chaque partie peut être amenée à accéder à des informations, documents et/ou données confidentiels concernant l'autre partie. En conséquence, chaque partie s'engage à maintenir la confidentialité stricte de toutes les informations, documents et/ou données confidentiels liés à l'activité de l'autre partie, ainsi que toute information obtenue dans le cadre de l'exécution des services.

Cela est bien sûr valable pour toutes les coordonnées et informations sur la vie privée du client, et d'autre part sur les conseils personnalisés donnés par le prestataire EI NATURE BIENVEILLANTE – Julie Péaud au client.

10- PRIX ET MODALITÉS DE PAIEMENT

Les prix en vigueur des services proposés sont librement fixés par EI NATURE BIENVEILLANTE – Julie Péaud. Ils sont de plein droit applicables depuis le **1^{er} janvier 2025** et sont valables pendant toute la durée de la prestation, sauf accord contraire des parties qui s'entendent pour une révision des prix.

Les prix des services sont payables à la fourniture de la prestation en présentiel, ou à la commande s'il s'agit d'une prestation à distance (en visio).

Toute prestation, ou participation à un atelier, annulée par le Client moins de 48 heures avant la date prévue de la prestation, sauf cas de force majeure (tels que catastrophe naturelle, maladie grave, grève, etc.) dûment justifié par un certificat médical ou tout autre document probant, sera considérée comme due en intégralité. Le règlement du montant total de la prestation devra être effectué dans un délai de 30 jours suivant la date initialement prévue pour la prestation. En cas de force majeure dûment justifié, et seulement dans le cadre d'une prestation individuelle, le Client pourra demander le report de la prestation dans un délai de 30 jours suivant la date initialement prévue. Les modalités de report seront définies d'un commun accord entre les parties. En cas d'annulation par EI NATURE BIENVEILLANTE – Julie Péaud, pour cas de force majeure (voir article «[Forces Majeures](#)» de ce document), le Client sera informé dans les meilleurs délais et aura le choix entre report de la prestation et en dernier recours un remboursement intégral de la prestation.

Les prix sont fournis à la demande par le prestataire en présentiel, ou par téléphone ou e-mail.

Les services sont facturés et le prix est exigible en totalité et payable comptant au jour de leur fourniture en présentiel, ou à la commande s'il s'agit d'une prestation à distance (en visio).

NON COLLECTE DE LA TVA

Les prix indiqués s'entendent hors taxes (HT) en application de l'article 293 B du CGI. Le Client est informé que ce statut fiscal est susceptible de modification. En cas de changement, les taxes applicables seront facturées en sus et feront l'objet d'une information préalable au Client.

Les modes de paiement acceptés par EI NATURE BIENVEILLANTE – Julie Péaud sont :

- les virements bancaires
- les paiements en espèces
- Les paiements par chèque

Les informations nécessaires pour les virements bancaires et les paiements par chèques seront communiqués au Client en amont.

Sauf accord contraire des parties, les factures émises par le prestataire devront être réglées dans un délai de 30 jours à compter de la date de la facture.

En cas de manquement partiel ou total du Client à ses obligations de paiement, EI NATURE BIENVEILLANTE – Julie Péaud se réserve le droit d'exiger le paiement immédiat de l'ensemble des sommes à devoir, conformément à l'article 1344 du Code civil. Celles-ci devenant immédiatement exigibles quelle que soit leur échéance initialement prévue.

En cas de mise en demeure restée sans effet au bout de 30 jours, le prestataire se réserve expressément le droit de suspendre ou d'annuler le ou les services en cours.

11- ASSURANCE ET GARANTIE FINANCIÈRE

Le prestataire atteste avoir souscrit une assurance responsabilité professionnelle auprès d'une compagnie d'assurance, dont les coordonnées complètes sont les suivantes :

MACIF

25 Boulevard Jean Moulin

79000 NIORT

09 69 39 49 49

www.macif.fr

La couverture géographique de la présente assurance responsabilité professionnelle s'étend au monde entier.

12- FORCE MAJEURE

Les Parties conviennent qu'elles ne pourront être tenues responsables de la non-exécution totale ou partielle de leurs obligations si cette non-exécution résulte d'un cas de force majeure, tel que défini par la jurisprudence française.

Sont notamment considérés comme cas de force majeure ou cas fortuit, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence des cours et tribunaux français :

- **Les événements sanitaires** : Épidémie, pandémie (telle que la Covid-19), quarantaine, confinement, restrictions de déplacement imposées par les autorités publiques, maladie contagieuse empêchant la tenue des prestations.
-

En cas de restrictions sanitaires imposées par les autorités (confinement, limitation des déplacements, etc.), les prestations pourront être adaptées (par exemple, passage en visioconférence) ou reportées, d'un commun accord entre les parties. Le Prestataire se réserve le droit d'annuler une prestation si les conditions sanitaires ne permettent pas son exécution en toute sécurité.

- **Les aléas climatiques** : Inondations, tempêtes, incendies, mouvements de terrain, événements météorologiques extrêmes rendant les lieux d'exercice inaccessibles

(notamment fermeture ou restriction d'accès au Pont de Noirmoutier), conditions météorologiques empêchant les déplacements.

- **Les événements sociaux** : Grèves, mouvements sociaux, troubles civils, actes de terrorisme.
- **Les événements techniques** : Panne de courant, défaillance des systèmes informatiques, interruption des réseaux de télécommunications.
- **Les événements personnels** : Maladie, accident, décès, incapacité temporaire ou permanente du Prestataire l'empêchant d'assurer les prestations (y compris les cas de maladies inflammatoires, entorses, fractures, tendinites, blessures, douleurs).

En cas de survenance d'un événement de force majeure, les Parties s'engagent à se tenir mutuellement informées dans les meilleurs délais. L'exécution des obligations de la Partie touchée par le cas de force majeure sera suspendue pendant toute la durée de cet événement, et ses effets. Si l'événement de force majeure a un caractère temporaire, les obligations de la prestation seront reportées jusqu'à ce que cet événement ait cessé et que les conditions d'exécution aient pu être rétablies. Si l'événement de force majeure a un caractère définitif, la prestation sera considérée comme résolue de plein droit et les parties seront libérées de leurs obligations respectives, sans que l'une ou l'autre des Parties puisse prétendre à une quelconque indemnité.

13- PROTECTION DES DONNÉES A CARACTÈRE PERSONNEL

EI NATURE BIENVEILLANTE – Julie Péaud s'engage à respecter la réglementation en vigueur en matière de protection des données à caractère personnel.

Les données à caractère personnel collectées sont nécessaires aux finalités poursuivies. Elles sont conservées aussi longtemps que nécessaires pour atteindre les finalités pour lesquelles elles ont été collectées, ainsi que pour respecter les obligations légales applicables.

EI NATURE BIENVEILLANTE – Julie Péaud met en place des mesures de sécurité techniques et organisationnelles appropriées pour protéger les données personnelles contre toute perte, accès non autorisé, divulgation, altération ou destruction.

Les personnes concernées par le traitement des données disposent des droits suivants :

- Droit d'accès : obtenir la confirmation que des données les concernant sont ou ne sont pas traitées, ainsi que l'accès à ces données.
- Droit de rectification : demander la correction des données inexactes ou incomplètes.
- Droit à l'effacement : demander la suppression des données personnelles dans certaines circonstances.
- Droit d'opposition : s'opposer au traitement des données dans certaines situations.
- Droit à la portabilité des données : recevoir les données personnelles les concernant dans un format structuré, couramment utilisé et lisible par machine, et les transmettre à un autre responsable du traitement.

Pour exercer ces droits ou pour toute question concernant le traitement des données personnelles, les personnes concernées peuvent contacter EI NATURE BIENVEILLANTE – Julie

Péaud par courrier électronique à l'adresse julie.peaud@gmail.com ou par courrier postal à l'adresse suivante : 20 rue mon repos, 85740 L'ÉPINE.

14- PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Le Client reconnaît expressément que l'ensemble des droits de propriété intellectuelle, relatifs aux prestations fournies par **EI NATURE BIENVEILLANTE – Julie Péaud**, appartient exclusivement et en toute propriété au Prestataire. Ces droits comprennent, sans s'y limiter :

- **L'identité visuelle du Prestataire** : dénomination sociale, logo, enseigne, noms de domaine, slogans, et tout autre signe distinctif utilisé dans le cadre de son activité ;
- **Les créations originales du Prestataire** : supports pédagogiques, documents de formation, vidéos, textes, présentations, méthodes pédagogiques, outils de diagnostic, logiciels, applications, et tout contenu développé ou mis à disposition dans le cadre des prestations ;
- **Le site internet du Prestataire** : structure, charte graphique, contenus textuels et multimédias, fonctionnalités, et tout élément protégé publié sur le site ;
- **Les marques et brevets éventuels** déposés par le Prestataire, en lien avec son activité.

Ces éléments sont protégés par le droit d'auteur, les droits de propriété industrielle et toutes autres dispositions applicables en matière de propriété intellectuelle.

UTILISATION DES ÉLÉMENTS PROTÉGÉS

Le Client s'engage à :

1. Ne pas copier, reproduire, diffuser, exploiter ou distribuer, de quelque manière que ce soit, tout ou partie des créations du Prestataire sans son autorisation écrite préalable ;
2. Ne pas modifier, altérer ou adapter les éléments protégés, que ce soit dans un cadre privé ou professionnel ;
3. Ne pas revendiquer de droits de propriété ou d'utilisation exclusive sur les créations du Prestataire ;
4. Ne pas utiliser les créations à des fins commerciales, promotionnelles ou dans un cadre tiers sans accord écrit du Prestataire ;
5. Respecter les mentions de copyright et de droits d'auteur apposées par le Prestataire sur ses supports et documents.

SANCTIONS EN CAS DE VIOLATION

Toute utilisation, reproduction ou exploitation non autorisée des éléments protégés constitue une contrefaçon au sens des articles L.335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Le Prestataire se réserve le droit d'intenter une action judiciaire en vue d'obtenir réparation pour tout préjudice subi, incluant les poursuites civiles et pénales à l'encontre des contrevenants.

LICENCE LIMITÉE

Dans le cadre de certaines prestations (ex. : ateliers, formations, supports de travail), le Prestataire peut accorder une licence d'utilisation limitée, non exclusive, et strictement personnelle au Client. Cette licence est subordonnée au respect par le Client des présentes CGPS et ne confère aucun droit de propriété ou d'exploitation commerciale. Toute sous-licence ou cession de cette licence est interdite.

DURÉE ET TERRITORIALITÉ

Les droits de propriété intellectuelle du Prestataire s'appliquent sans limitation de durée et dans le monde entier.

15- RÈGLEMENTS DES LITIGES

Réclamations

En cas de différend entre le prestataire EI NATURE BIENVEILLANTE – Julie Péaud et l'un de ses Clients, ce dernier doit lui adresser une réclamation par écrit.

En cas de différend entre les parties au sujet de l'interprétation ou de l'exécution des conditions, le Client devra notifier le Prestataire et formuler ses griefs, réserves et les justificatifs pertinents le cas échéant, dans un délai de trente (30) jours calendaires suivant la date où il en a connaissance. Le prestataire dispose alors de deux semaines pour effectuer un retour par écrit en vue de parvenir à un règlement amiable de la situation.

Médiation

En cas d'insatisfaction et conformément à l'article R612-1 du code de la consommation, le Client pourra s'adresser gratuitement au Médiateur désigné par EI NATURE BIENVEILLANTE – Julie Péaud. L'entité de médiation retenue est : SAS CNPM MÉDIATION CONSOMMATION dédiée à la médiation de la consommation

Téléphone : +33 (0)9 88 30 27 72

En cas de différends, les Clients peuvent déposer leur réclamation en ligne sur leur site :

<https://cnpm-mediation-consommation.eu> ou écrire un courrier à l'adresse suivante :

27, avenue de la Libération, 42400 Saint-Chamond

Par ailleurs, le Client est informé de sa possibilité de déposer une demande de médiation par le biais de la plateforme en ligne de règlement amiable des litiges de la Commission européenne sur son site web : <https://ec.europa.eu/consumers/odr/main/index.cfm?event=main.home.show&lng=FR>

Voie Judiciaire

Conformément à l'article L612-1 du Code de la consommation, le Client s'engage à recourir à une médiation avant toute action judiciaire.

Dans le cas où la Médiation se révélerait être un échec, conformément à l'article R631-3 du Code de la consommation, le client peut saisir l'une des juridictions territorialement compétente en vertu du code de procédure civile, soit la juridiction du lieu où il demeurerait au moment de la conclusion de la prestation ou de la survenance du fait dommageable.

CGPS B2C EI NATURE BIENVEILLANTE – Julie Péaud

Les présentes conditions sont régies par le droit français. Dans les cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues étrangères, seul le texte français ferait foi en cas de litige.